

## Ce qu'il faut retenir

La somme des objectifs fixés pour chaque collectivité de collecte représente l'objectif de diminution des déchets à l'échelle départementale.

Ces objectifs individuels, intégrés dans les fiches actions, permettraient d'atteindre un objectif d'évitement gersois de 48 kg/hab, soit 10 000 tonnes, de DMA d'ici 2031.

DMA 2019	Etat actuel DMA (2023)	Objectif DMA PRPGD (2031)	Objectif DMA selon PLP (2031)	Potentiel de détournement (2031/2023)
571	556	496	507	-48 kg/hab

## Les grandes thématiques des actions :



Ces résultats reposeront sur une dynamique collective de mobilisation de tous les acteurs, de communication renforcée et de déploiement d'actions concrètes de prévention.

## Comprendre les différents types de déchets

### DMA : Déchets ménagers et assimilés

Déchets produits par les ménages et les activités économiques qui peuvent être assimilés de par leur nature et leur quantité aux déchets des ménages. Les déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par le Service Public de gestion des déchets.

### OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire)

### CS : Collecte sélective

Déchets collectés séparément (emballages, papiers...)



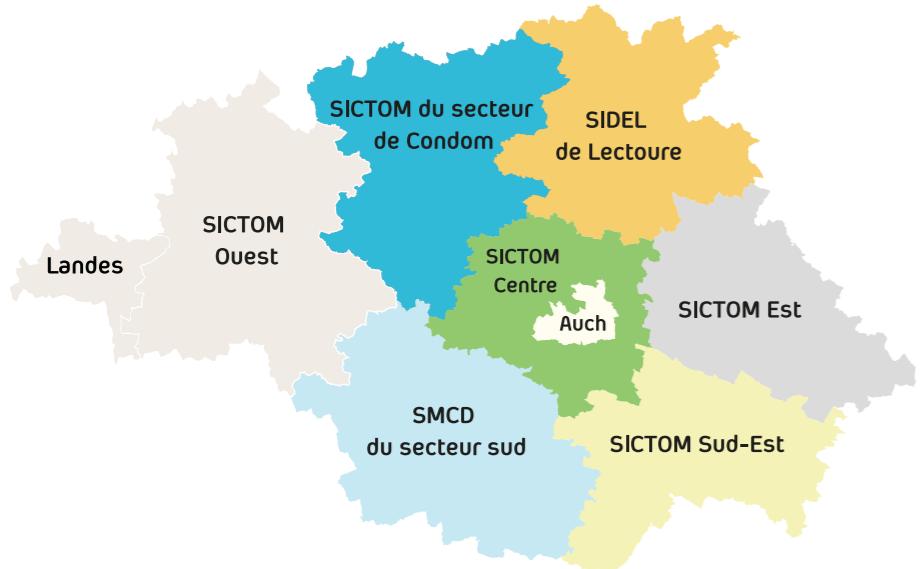
## Réduire nos déchets : une action essentielle pour demain

### Contexte et enjeux

Chaque année, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) ne cesse d'augmenter, générant des coûts financiers et environnementaux croissants pour les territoires.

Conscients de ces défis, Trigone (en charge du traitement des déchets) et ses 8 collectivités membres (en charge de la collecte) ont engagé une démarche collective afin de renforcer les actions de prévention sur l'ensemble du territoire. Cette dynamique se traduit aujourd'hui par l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

### Répartition des 8 collectivités sur le territoire Trigone



### Une action collective

Le PLPDMA encourage tous les acteurs du territoire : collectivités, citoyens, entreprises à adopter des éco-gestes au quotidien pour diminuer la quantité de déchets produits et limiter leur impact sur l'environnement.

Trigone a travaillé en collaboration avec chaque collectivité de collecte pour définir des objectifs de réduction des déchets réalisistes et personnalisés. Ces objectifs tiennent compte des spécificités locales et des actions déjà engagées.

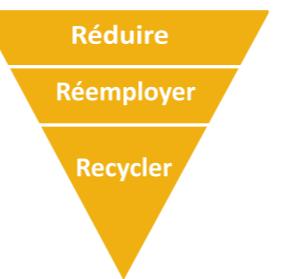
## Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

### Qu'est ce qu'un PLPDMA ?

C'est un document réglementaire et obligatoire qui planifie les actions de prévention des déchets à l'échelle du territoire. Il fixe les objectifs locaux de réduction des déchets et définit les actions concrètes ainsi que les moyens nécessaires pour les atteindre.

Il peut être modifié ou révisé en fonction des besoins et des retours d'expérience. Il doit par ailleurs faire l'objet : d'un bilan annuel permettant de suivre les progrès réalisés ; d'une réévaluation complète tous les six ans.

Le programme s'inscrit dans une stratégie structurée autour de la hiérarchie des 3R :



Le PLPDMA comporte :

- 1 Un état des lieux initial : Analyse du territoire, des acteurs impliqués, des flux de déchets produits et des actions de prévention déjà engagées.
- 2 Des objectifs réglementaires adaptés au territoire en cohérence avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).
- 3 Un plan d'actions opérationnel détaillant les leviers à activer par tous les acteurs pour atteindre les objectifs fixés.
- 4 Des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme.

## Une stratégie articulée autour de 4 grands axes

### AXE A : Construction d'un mode de fonctionnement

- > Définir des objectifs partagés par tous et adaptés pour chaque collectivité
- > Adapter les outils existants de gestion des données territoriales de suivi et utilisation des résultats
- > Animer le réseau des référents animation et prévention

### AXE B : Agir pour la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles

- > Définir les moyens de tri à la source des biodéchets à mettre en œuvre pour chaque collectivité
- > Recenser les retours d'expériences de collectivités au niveau national sur les collectes sélectives
- > Créer, uniformiser des outils d'animation et communication sur le département
- > Engager une réflexion sur une incitation technique pour les ménages et professionnels
- > Etudier les possibilités d'incitation financière

### AXE C : Mettre en place les conditions d'un fonctionnement vertueux des déchèteries

- > Déployer des solutions techniques adaptées (ménages et professionnels) et des pratiques tarifaires harmonisées pour la rédaction d'un cadre réglementaire commun
- > Réaliser une étude départementale concernant les déchets des professionnels
- > Développer les partenariats avec les associations pour intensifier les filières de réutilisation et réparation
- > Développer des actions collectives de gestion des déchets verts hors de la déchèterie

### AXE D : Développer des actions de prévention et d'incitation positive en direction des usagers

- > Développer une interface facilitant les échanges entre Trigone et ses adhérents
- > Créer un journal départemental des déchets
- > Créer des fiches pratiques de la gestion des déchets à destination de tous les acteurs professionnels
- > Sensibiliser à l'utilisation de textiles sanitaires lavables
- > Améliorer le détournement des Textiles Linges Chaussures hors des OMR
- > Accompagner les acteurs de l'événementiel et du tourisme à la prévention des déchets
- > Réaliser et partager la mise en œuvre d'un plan d'administration éco-exemplaire